



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue par moyen technologique:

Madame le Maire, Paola Hawa,
Madame la conseillère Dana Chevalier se joint à la réunion à 17 h 24,
Messieurs les conseillers Ryan Young, Francis Juneau, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac.

Monsieur le directeur général, Martin Bonhomme.

Monsieur le trésorier, Michael Finnerty.

Madame le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Madame la greffière, Catherine Adam agit comme secrétaire de la présente séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**04-076-20 Ouverture de la séance**

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Tom Broad

D'ouvrir la séance ordinaire du 14 avril 2020. Il est 17 h 05.

Adoptée à l'unanimité.

04-077-20 Ordre du jour

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Denis Gignac

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

- 04-076-20 Ouverture de la séance
- 04-077-20 Ordre du jour

2. **Période de questions allouée aux personnes présentes***
3. **Adoption de procès-verbaux du conseil**
 - 04-078-20 Adoption de procès-verbaux
4. **Patrouille municipale**
 - 04-079-20 Modification temporaire de la signalisation conformément au Règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement
5. **Développement communautaire**
 - 04-080-20 Résolution pour décréter Avril, le mois de la Jonquille
6. **Urbanisme**
 - 6.1. Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - 04-081-20 PIIA - 21 100 chemin Lakeshore
 - 6.2. Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels
 - 6.3. Autres sujets
 - 04-082-20 Autorisation d'aménager un resto-terrasse sur le domaine public pour la saison estivale 2020
7. **Services techniques**
 - 7.1. Autorisation de dépenses
 - 04-083-20 Adhésion au programme d'achats regroupés de la Ville de Montréal pour l'achat de sel de déglacage – saison hivernale 2020-2021 – Regroupement de l'Île de Montréal
 - 04-084-20 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels pour la préparation de plans et devis relatifs aux travaux de construction d'une piste cyclable sur le chemin Sainte-Marie
 - 7.2. Conclusion de contrats
 - 04-085-20 Octroi de contrat pour des services professionnels d'arpenteur géomètre pour le prolongement de la piste cyclable du chemin Sainte-Marie
 - 04-086-20 Renouvellement de contrat - services d'électricien pour l'entretien du réseau d'éclairage public – deuxième année d'option
 - 04-087-20 Octroi de contrat – appel d'offres sur invitation – offre de services professionnels d'ingénierie pour la préparation d'une étude géotechnique, hydrogéologique et environnementale, ainsi qu'une

étude d'avant-projet pour les travaux de réfection de la
rue Aumais

7.3. Acceptation de plans

7.4. Réception de travaux

7.5. Autres sujets

04-088-20 Autorisation à la greffière à émettre un certificat de non-objection à la délivrance par le MELCC d'une autorisation selon l'article 22 de la LQE pour le projet du MTQ - travaux de drainage des eaux pluviales – prolongement du boul. des Anciens-Combattants

8. Environnement

9. Développement économique et touristique

10. Finances

10.1. dons / promotions / aides financières

04-089-20 Aide financière aux organismes à but non lucratif – dons / promotions / aides financières

10.2. Autres sujets

04-090-20 Autorisation pour le financement à long terme d'un montant de 4 000 000 \$ - Règlements d'emprunt 736, 789, 794, 802 et 804

04-091-20 Adoption des comptes

04-092-20 Allègement du fardeau fiscal en diminuant le taux d'intérêt des versements de taxes dus

11. Administration et greffe

11.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats

11.2. Opérations Immobilières

11.3. Autres sujets

04-093-20 Approbation des états financiers de la Société de Développement commercial (SDC) pour l'année 2019

04-094-20 Projet de rabattement des autobus d'EXO à la future station du REM

12. Ressources humaines

12.1. Contrats et ententes

04-095-20 Embauche au poste de chef de division des travaux publics

12.2. Autres sujets

13. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

- 04-096-20 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 770-5 modifiant le règlement numéro 770 afin d'augmenter les peines relatives au non-respect des enseignes municipales pendant la période d'état d'urgence sanitaire
- 04-097-20 Adoption du règlement numéro 818-1 modifiant le règlement sur la taxation 2020 pour reporter la date d'exigibilité des taxes
- 04-098-20 Adoption du règlement numéro 821 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout et un emprunt de 993 941 \$

14. Dépôt de documents**15. Levée de la séance**

- 04-099-20 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES*

La présente séance se déroule à huis clos conformément à l'arrêté ministériel 2020-004 émis dans le cadre de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire relative à la pandémie du COVID-19. Ainsi, aucune personne n'est présente lors de la séance. Cependant, les citoyens avaient jusqu'à 16 h pour soumettre leurs questions par courriel.

La greffière a reçu trois questions qui ont été lues entre 17 h 06 et 17 h 14. Les réponses seront transmises directement aux personnes concernées dans les prochains jours.

*Les principales questions ou commentaires formulés par courriel se résument comme suit :

Résumé de la période de questions	
1 ^{ère} personne Non-résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	Soumet une résolution d'appui concernant un geste de nature philanthropique. Demande si la ville adoptera cette résolution d'appui et si la réponse est non, demande les raisons motivant ce refus.
2e personne Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	Demande pourquoi l'autobus 419 de la STM est déjà en fonction lorsqu'en temps normal ce trajet débute à la fin du mois de juin.
3e personne Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	Est-ce que la ville détient une garantie formelle pour le remboursement des frais reliés à la piste cyclable longeant le chemin Sainte-Marie? Si la réponse est non, quelle est l'urgence de procéder avec la préparation des plans et devis pour cette piste cyclable?

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

04-078-20 Adoption de procès-verbaux

ATTENDU QUE la greffière a préparé les procès-verbaux suivants :

- procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 mars 2020;
- procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 1^{er} avril 2020;

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Francis Juneau

D'adopter les procès-verbaux ci-dessus mentionnés et préparés par la greffière de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

4. PATROUILLE MUNICIPALE

04-079-20 Modification temporaire de la signalisation conformément au Règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement

ATTENDU QUE l'article 7 du règlement numéro 769 autorise le conseil à modifier la signalisation par résolution ;

ATTENDU QUE de nombreuses personnes provenant de l'extérieur de la ville continuent de fréquenter l'artère commerciale, et ce, malgré les recommandations provinciales de rester chez soi et de ne sortir que si c'est nécessaire (exemple : pour l'achat de nourriture ou de médicaments) ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite réduire l'achalandage sur la rue Sainte-Anne pendant la crise du COVID-19 en limitant le stationnement à 30 minutes maximum afin d'aider la fluidité et la disponibilité des places de stationnement en face des commerces essentiels ;

ATTENDU QU' il est dans l'intérêt de tous de pratiquer la distanciation sociale ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Denis Gignac

D'autoriser le service des travaux publics à procéder à l'installation de panneaux temporaire d'interdiction de stationner plus de trente (30) minutes sur la rue Sainte-Anne entre la rue Saint-Pierre et le pont Galipeault, et ce, durant toute la période de déclaration de l'état d'urgence sanitaire.

Adoptée à l'unanimité.

5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

04-080-20 Résolution pour décréter Avril, le mois de la Jonquille

- ATTENDU QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;
- ATTENDU QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;
- ATTENDU QU' environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;
- ATTENDU QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55% en 1992 à 63% en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;
- ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;
- ATTENDU QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et les Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;
- ATTENDU QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et les Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé Tom Broad
Appuyé par Yvan Labelle

De décréter que le mois d'avril est le *Mois de la jonquille*.

Que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adopté à l'unanimité.

6. URBANISME

6.1. **DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

04-081-20 PIIA - 21 100 chemin Lakeshore

ATTENDU QUE le propriétaire du bâtiment situé au 21 100, chemin Lakeshore a déposé une demande de permis afin de procéder à l'installation de deux marquises couvrant deux perrons menant au pavillon Laird Hall du Cégep John Abbott;

ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans un secteur assujetti au *Règlement numéro 798 sur les PIIA* ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a évalué la demande lors de sa rencontre du 12 février 2020 et est en faveur du projet, tel que présenté ;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal d'approuver la demande de PIIA, pour l'immeuble situé au 21 100, chemin Lakeshore ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Denis Gignac

D'entériner la recommandation du CCU datée du 12 février 2020.

D'approuver la demande de PIIA pour l'immeuble situé au 21 100, chemin Lakeshore concernant le projet d'installation de deux marquises couvrant deux perrons menant au pavillon Laird Hall au Cégep John Abbott, tels qu'illustrés sur les plans de présentation préparés par le Groupe Axor inc., datés du 21 janvier 2020.

Adoptée à l'unanimité.

6.2. **PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

6.3. **AUTRES SUJETS**

04-082-20 Autorisation d'aménager un resto-terrasse sur le domaine public pour la saison estivale 2020

ATTENDU la demande du restaurant *Cunninghams* à l'effet d'aménager un resto-terrasse sur une partie du domaine public, soit sur la

rue Sainte-Anne, en façade de son établissement situé au 75 rue Sainte-Anne;

- ATTENDU QUE la demande est la même que les années antérieures;
- ATTENDU QUE la Ville a compensé la perte de cases de stationnement sur la rue Sainte-Anne;
- ATTENDU QUE le projet est autorisé selon des critères liés à la localisation, aux installations, à l'exploitation, etc., et ce, de manière à assurer la sécurité des personnes à l'intérieur et à l'extérieur de la terrasse et le respect des commerces avoisinants;
- ATTENDU QUE les terrasses commerciales font partie du paysage urbain et contribuent à l'animation et au dynamisme de l'artère commerciale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Denis Gignac

D'autoriser le restaurant *Cunninghams* à aménager un resto-terrasse sur une partie du domaine public, soit sur la rue Sainte-Anne, en façade de son établissement, pour la saison estivale 2020, et ce, aux conditions énumérées dans une entente à conclure avec la Ville.

D'autoriser le directeur général à signer l'entente à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

7. SERVICES TECHNIQUES

7.1. AUTORISATION DE DÉPENSES

04-083-20	Adhésion au programme d'achats regroupés de la Ville de Montréal pour l'achat de sel de déglçage – saison hivernale 2020-2021 – Regroupement de l'Île de Montréal
------------------	--

- ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a reçu une proposition de la Ville de Montréal afin de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités de l'Île de Montréal intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium);
- ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par la Ville de Montréal;
- ATTENDU QUE la Ville de Montréal doit être mandatée pour publier l'appel d'offres public pour et au nom du regroupement des

4050

municipalités de l'Île de Montréal et qu'elle agisse comme coordonnateur de ce projet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Ryan Young

ET RÉSOLU :

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long.

Que la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue confirme son adhésion au regroupement des municipalités de l'Île de Montréal pour le programme d'achats regroupés par la Ville de Montréal relativement au sel de déglacage – saison hivernale 2020-2021.

Que la Ville de Montréal soit mandatée afin de publier l'appel d'offres public pour et au nom du regroupement et qu'elle agisse comme coordonnateur de ce projet.

D'autoriser le coordonnateur aux travaux publics à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

04-084-20	Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels pour la préparation de plans et devis relatifs aux travaux de construction d'une piste cyclable sur le chemin Sainte-Marie
------------------	--

ATTENDU QUE l'aménagement et la construction de piste cyclable sur l'île de Montréal sont une compétence d'agglomération;

ATTENDU QUE pour des questions de sécurité, il est prioritaire de procéder à l'aménagement d'une piste cyclable longeant le chemin Sainte-Marie qui fait le lien entre deux pistes cyclables préexistantes, soit celle de la Ville de Kirkland et celle de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue (du boulevard Morgan, à l'intersection du boulevard des Anciens-Combattants jusqu'à la rue Pacific);

ATTENDU QUE le projet consiste en l'aménagement d'un axe de transport actif et récréatif bidirectionnel d'une longueur d'environ 1,5 km et d'une largeur de 4 mètres;

ATTENDU QUE plusieurs échanges ont eu lieu entre la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et les élus responsables du réseau de pistes cyclables de l'agglomération de Montréal afin que la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue procède à la préparation des plans et devis pour le prolongement de la piste cyclable longeant le chemin Sainte-Marie;

ATTENDU QUE la Ville souhaite procéder avec la préparation des plans et devis afin d'accélérer le processus et demande le

4051

remboursement par l'agglomération de Montréal pour toute dépense liée au prolongement de ce tronçon de piste cyclable;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Ryan Young

D'autoriser l'administration municipale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels concernant l'élaboration de plans et devis pour des travaux de construction d'une piste cyclable sur le chemin Sainte-Marie, du boulevard Morgan jusqu'à la limite de la Ville, en utilisant le système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent les règles stipulées à l'article 573.1.0.1. de la *Loi sur les cités et villes*.

De demander à l'agglomération de Montréal d'entériner la présente résolution et de leur demander d'autoriser le remboursement de toutes les dépenses liées au prolongement de la piste cyclable longeant le chemin Sainte-Marie à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

De transmettre une copie de la présente résolution à la ville de Kirkland afin d'obtenir leur appui.

Adoptée à l'unanimité.

7.2. CONCLUSION DE CONTRATS

04-085-20	Octroi de contrat pour des services professionnels d'arpenteur géomètre pour le prolongement de la piste cyclable du chemin Sainte-Marie
------------------	---

ATTENDU QUE pour procéder à la préparation des plans et devis, la ville doit détenir une description technique de la piste cyclable envisagée sur le chemin Sainte-Marie;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue souhaite procéder promptement avec la préparation des plans et devis et demander le remboursement à l'agglomération de Montréal pour toutes les dépenses liées au prolongement de ce tronçon de piste cyclable;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Yvan Labelle

De mandater monsieur Benoit Péloquin, arpenteur-géomètre pour des services professionnels d'arpentage pour délimiter l'emplacement futur de la piste cyclable sur le chemin Sainte-Marie pour un montant de 21 000 \$ taxes en sus.

D'autoriser la dépense maximale nette de 22 047,38 \$, à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité.

04-086-20 Renouvellement de contrat - services d'électricien pour l'entretien du réseau d'éclairage public – deuxième année d'option

ATTENDU QUE le contrat de service d'électricien pour l'entretien du réseau d'éclairage public 2018-2019 comporte quatre années d'option;

ATTENDU QUE le travail effectué par la compagnie *A.J. Théorêt Entrepreneur Électricien inc.* satisfait les besoins actuels de la Ville;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur aux travaux publics à l'effet de se prévaloir de la deuxième année d'option pour le renouvellement du contrat de services d'électricien pour l'entretien du réseau d'éclairage public ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Yvan Labelle

De renouveler le contrat de service d'électricien pour l'entretien du réseau d'éclairage public à la compagnie *A.J. Théorêt Entrepreneur Électricien inc.* pour la deuxième année d'option du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021.

D'autoriser la dépense au montant de 71 594,15 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-340-00-524 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

04-087-20 Octroi de contrat – appel d'offres sur invitation – offre de services professionnels d'ingénierie pour la préparation d'une étude géotechnique, hydrogéologique et environnementale, ainsi qu'une étude d'avant-projet pour les travaux de réfection de la rue Aumais

ATTENDU QUE la résolution 01-005-20 autorisant l'administration municipale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels en génie géotechnique avec un volet hydrogéologique et un volet environnemental, ainsi qu'une étude d'avant-projet pour les travaux d'infrastructure sur la rue Aumais (de Tremblay à Aumais) ;

ATTENDU QUE l'unique soumission reçue suivant l'appel d'offres sur invitation a été ouverte à l'hôtel de ville le 12 mars 2020 ;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection quant à l'octroi du contrat à l'unique soumissionnaire conforme, soit la compagnie *CDGU Inc.*

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Francis Juneau

D'octroyer le contrat de services professionnels en géotechnique, avec un volet hydrogéologique et un volet environnemental, ainsi qu'une étude d'avant-projet pour les travaux d'infrastructures de la rue Aumais (de Tremblay à Aumais) à la firme de consultants en développement et gestion urbaine *CDGU Inc.* au montant de 89 876, 49 \$ taxes incluses.

D'autoriser une dépense maximale 89 876,49 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-610-00-410 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

7.3. ACCEPTATION DE PLANS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.5. AUTRES SUJETS

04-088-20	Autorisation à la greffière à émettre un certificat de non-objection à la délivrance par le MELCC d'une autorisation selon l'article 22 de la LQE pour le projet du MTQ - travaux de drainage des eaux pluviales – prolongement du boul. des Anciens-Combattants
------------------	---

ATTENDU QUE la *Loi sur la qualité de l'environnement* établit un régime préventif visant à soumettre certains projets à l'obligation d'obtenir une autorisation préalable de la part du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

ATTENDU QUE le certificat de non-objection à la délivrance du certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de *la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)* est l'un des documents qui doit être déposé auprès du MELCC dans le cadre du projet du Ministère des Transports (MTQ), concernant des travaux de drainage des eaux pluviales pour le prolongement de l'entrée du boulevard des Anciens-Combattants;

ATTENDU QUE les travaux seront faits au bord de l'autoroute 40 dans sa partie sud, sur une partie du lot 1 556 793, propriété du MTQ.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Denis Gignac

D'autoriser Me Catherine Adam, greffière, à émettre le certificat de non-objection de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue à la délivrance par le MELCC d'une autorisation selon l'article 22 de la LQE à la compagnie *WSP* pour le projet du MTQ relatif aux travaux de gestion des eaux pluviales en lien avec le prolongement de l'entrée du boulevard des Anciens-Combattants.

Adoptée à l'unanimité.

8. ENVIRONNEMENT

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

10. FINANCES**10.1. DONNS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES**

04-089-20	Aide financière aux organismes à but non lucratif – dons / promotions / aides financières
------------------	--

ATTENDU QUE la Ville supporte des organismes à but non lucratif par l'entremise d'aide financière sous forme de dons et/ou promotions et/ou aides financières ;

ATTENDU QUE les demandes correspondent aux critères de la *Politique de dons* de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Denis Gignac

D'accorder un appui financier de 250 \$ au *Fonds de solidarité de l'Ouest-de-l'Île* afin que ceux-ci viennent en aide à 41 groupes communautaires locaux, considérant les circonstances actuelles reliées à la pandémie COVID-19, à même le poste budgétaire 02-701-10-991 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

10.2. AUTRES SUJETS

04-090-20	Autorisation pour le financement à long terme d'un montant de 4 000 000 \$ - Règlements d'emprunt 736, 789, 794, 802 et 804
------------------	--

- ATTENDU QUE les travaux couverts par les différents règlements d'emprunt sont essentiellement terminés et la Ville désire maintenant financer la part des projets ayant été couverte par les fonds d'opérations courantes ;
- ATTENDU QUE le règlement d'emprunt 736 visait la réfection de la rue Sainte-Anne, phase III;
- ATTENDU QUE le règlement d'emprunt 789 visait le projet de réfection des rues Saint-Étienne et Lamarche;
- ATTENDU QUE le règlement d'emprunt 794 concernait les travaux de construction d'un trottoir sur la rue Meloche et la réfection de la rue Sainte-Anne devant l'école Saint-Georges
- ATTENDU QUE le règlement d'emprunt 802 concernait les honoraires pour des services professionnels de préparation de plans et devis pour divers projets de réfection d'infrastructures municipales;
- ATTENDU QUE le règlement d'emprunt 804 visait les travaux d'infrastructures de la rue Legault et la peinture du château d'eau;
- ATTENDU QUE les infrastructures devraient être fonctionnelles pendant une vingtaine d'années et le fardeau fiscal sera réparti sur cette période future;
- ATTENDU QUE les dépenses brutes autorisées aux cinq règlements d'emprunt nouvellement financés totalisent plus de 11 613 000 \$ et les plafonds individuels ont tous été respectés ;
- ATTENDU QU' une demande auprès du MAMH a été produite afin qu'un appel d'offres public soit publié prochainement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Ryan Young

D'autoriser le financement à long terme de 4 000 000 \$, en référence aux règlements d'emprunt 736, 789, 794, 802 et 804.

Adoptée à l'unanimité.

04-091-20 Adoption des comptes

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Tom Broad
Appuyé par Dana Chevalier

4056

D'approuver le paiement des comptes suivants :

+Journal des déboursés du 10 mars au 14 avril 2020;	<u>713 266,65 \$</u>
+Liste des comptes fournisseurs en date du 31 mars 2020;	<u>4 185 052,24 \$</u>
Total :	<u>4 898 318,89 \$</u>
Masse salariale (brut) incluant celle des élus au 27 mars 2020;	<u>330 219,66 \$</u>

Adoptée à l'unanimité.

04-092-20 Allègement du fardeau fiscal en diminuant le taux d'intérêt des versements de taxes dus
--

ATTENDU QUE le *Règlement numéro 818 sur la taxation 2020* prévoit qu'un intérêt de 0.9166% par mois est appliqué sur toute somme due à la Ville, y compris les arrérages de taxes, calculé de jour en jour à compter de la date à laquelle cette somme est devenue exigible et dans le cas où une somme due à la Ville consiste en arrérages de taxes, en plus de l'intérêt payable en vertu de l'article 18, une pénalité de 0.4166% par mois est appliquée sur le montant des arrérages et calculée de jour en jour à compter du jour où la taxe est devenue exigible;

ATTENDU QUE conformément à l'article 481 de la *Loi sur les cités et villes* le taux d'intérêt est de 5 % par an;

ATTENDU QUE l'article 481 de la *Loi sur les cités et villes* permet au conseil de fixer un taux d'intérêt autre par résolution;

ATTENDU les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, la municipalité/ville désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Tom Broad

Proposition originale

QUE le taux d'intérêt et le taux de la pénalité sur les taxes municipales annuelles, toute taxe complémentaire, la consommation d'eau potable, les droits de mutation immobilière, exigibles pour l'année courante et impayés en date du 14 avril 2020 soient de 0% par an.

QUE ce taux soit maintenu jusqu'au 3 juillet 2020; après cette date le taux sera le même que celui initialement prévu au Règlement numéro 818.

Adoptée à l'unanimité.

Une modification est demandée et est libellée ainsi :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Ryan Young

De remplacer les termes « du 14 avril 2020 » par « entre le 14 avril 2020 et le 3 juillet 2020 ».

Adoptée à l'unanimité.

Proposition modifiée

QUE le taux d'intérêt et le taux de la pénalité sur les taxes municipales annuelles, toute taxe complémentaire, la consommation d'eau potable, les droits de mutation immobilière, exigibles pour l'année courante et impayés en date entre le 14 avril 2020 et le 3 juillet 2020 soient de 0% par an.

QUE ce taux soit maintenu jusqu'au 3 juillet 2020; après cette date le taux sera le même que celui initialement prévu au Règlement numéro 818.

Adoptée à l'unanimité.

11. ADMINISTRATION ET GREFFE

**11.1. CONCLUSION, PROLONGATION ET
RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE
MANDATS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

11.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

11.3. AUTRES SUJETS

04-093-20	Approbation des états financiers de la Société de Développement commercial (SDC) pour l'année 2019
------------------	---

ATTENDU QUE selon l'article 30 du Règlement numéro 771 sur la Société de développement commercial (SDC) doit présenter ses états financiers lors de son assemblée générale annuelle;

ATTENDU QUE la Ville a fourni l'aide nécessaire à la production des états financiers pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019;

ATTENDU QUE selon l'article 45 du règlement numéro 771, les administrateurs se doivent de transmettre des états financiers conformes à la Ville sur une base annuelle;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Francis Juneau

D'approuver les états financiers de la Société de développement commercial (SDC) pour l'année 2019.

Adoptée à l'unanimité.

**04-094-20 Projet de rabattement des autobus
d'EXO à la future station du REM**

- ATTENDU QU' EXO entend effectuer ses rabattements d'autobus en provenance de la MRC Vaudreuil-Soulanges et ses environs vers la future station du REM à Sainte-Anne-de-Bellevue;
- ATTENDU QUE le nombre de rabattements à la future station du REM est estimé à plus de 60 autobus à l'heure, aux heures de pointes;
- ATTENDU QUE le volume trop élevé des autobus en provenance de la MRC Vaudreuil-Soulanges et ses environs surchargera la capacité des voies de circulation du chemin Sainte-Marie et créera des congestions massives aux heures de pointe;
- ATTENDU QUE la ville a fait des représentations auprès de CDPQ-infra afin de les sensibiliser à la problématique susmentionnée;
- ATTENDU QUE CDPQ-Infra a informé la Ville que la compétence relative à la planification du transport en commun relève exclusivement de l'ARTM et d'EXO;
- ATTENDU QUE le chemin Sainte-Marie est un tracé fondateur et n'a pas la capacité d'accueillir un nombre aussi élevé d'autobus;
- ATTENDU QU' il existe des solutions alternatives afin de déplacer le rabattement d'autobus vers d'autres stations du REM qui seront aménagées pour accueillir un nombre élevé d'autobus;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Yvan Labelle

De demander à l'ARTM et EXO de revoir leur planification de rabattement d'autobus en provenance de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et ses environs et de dégager des pistes de solution pour réduire le nombre de rabattements prévus à la future station du REM à Sainte-Anne-de-Bellevue.

Adoptée à l'unanimité.

12. RESSOURCES HUMAINES

12.1. CONTRATS ET ENTENTES

**04-095-20 Embauche au poste de chef de
division des travaux publics**

4059

ATTENDU QUE monsieur Stéphane Thibault rencontre les exigences du poste, tant au niveau technique qu'administratif;

ATTENDU QUE le directeur général recommande la nomination de monsieur Stéphane Thibault au poste permanent de chef de division des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé Ryan Young
Appuyé par Denis Gignac

De procéder à l'embauche de monsieur Stéphane Thibault au poste de chef de division des travaux publics sous réserve que le candidat complète avec succès toutes les conditions prévues à l'article 7 du « processus d'embauche » de la politique de recrutement et de sélection du personnel DG-P-11-02.01.

Le salaire et les conditions de travail de cet employé sont prévus à son entente individuelle de travail.

D'autoriser la dépense et le paiement du salaire de cet employé à même le poste budgétaire 02-610-00-145 du fonds général.

D'autoriser le directeur général à signer l'entente de travail à intervenir entre les parties.

Le vote est demandé par monsieur le conseiller Francis Juneau :

Pour

Dana Chevalier
Ryan Young
Tom Broad
Yvan Labelle
Denis Gignac

Contre

Francis Juneau

Adopté sur division.

12.2

AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

13. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

04-096-20	Avis de motion et dépôt du projet de règlement 770-5 modifiant le règlement numéro 770 afin d'augmenter les peines relatives au non-respect des enseignes municipales pendant la période d'état d'urgence sanitaire
------------------	--

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, donne avis de motion et dépose le projet de règlement numéro 770-5. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera le règlement numéro 770-5 modifiant le règlement relatif aux nuisances et à la sécurité afin

d'augmenter les peines relatives au non-respect des enseignes municipales pendant la période d'état d'urgence sanitaire.

04-097-20 Adoption du règlement numéro 818-1 modifiant le règlement sur la taxation 2020 pour reporter la date d'exigibilité des taxes

- ATTENDU les dernières directives du gouvernement du Québec quant aux mesures à prendre pour limiter la propagation du COVID-19;
- ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite reporter la date d'échéance du dernier versement du compte de taxes, initialement dû le 21 mai 2020;
- ATTENDU QUE l'agglomération de Montréal reporte de 4 semaines le paiement de la quote-part, payable par les villes liées;
- ATTENDU QUE la Ville reporte le paiement du 21 mai au 3 juillet soit pour une période de 6 semaines, malgré qu'elle soit contrainte d'effectuer son deuxième versement de quote-part dû à l'agglomération de Montréal;
- ATTENDU QU' un avis de motion a été dûment donné et un projet de règlement a été déposé par madame le maire, Paola Hawa, lors de la séance extraordinaire du 1^{er} avril 2020, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Tom Broad

D'adopter le règlement numéro 818-1 dont copie est jointe en annexe « A »

Adoptée à l'unanimité.

04-098-20 Adoption du règlement numéro 821 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout et un emprunt de 993 941 \$

- ATTENDU le Conseil désire se prévaloir du pouvoir prévu au paragraphe 2^o du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* dans le cadre de la réfection d'immobilisations ;
- ATTENDU QU' un avis de motion a été dûment donné et un projet de règlement a été déposé par madame le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 9 mars 2020, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Francis Juneau

D'adopter le règlement numéro 821 dont copie est jointe en annexe « B »

Adoptée à l'unanimité.

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Rapport financier du trésorier ;
- Liste des chèques émis et en circulation pour la période du 1^{er} mars 2020 au 14 avril 2020;
- Liste des bons de commandes au 31 mars 2020;

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

04-099-20 Levée de la séance

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Francis Juneau

De lever la présente séance ordinaire. Il est 17 h 37.

Adoptée à l'unanimité.

Paola Hawa
Maire

Catherine Adam
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-320-55524

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 14 avril 2020 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le _____ avril 2020.

Paola Hawa, Maire

Catherine Adam, Greffière